

GUIDE DU PARENT CAMP DE JOUR EN SERVICE DE GARDE LOISIRS SAINTE-ROSALIE



ÉTÉ 2021

HORAIRE DU CAMP DE JOUR

Du 28 juin au 20 août 2021

7h00 à 17h30

CLIENTÈLE : 5 - 12 ANS

***5 ans : avoir 5 ans au 30 septembre 2021**

Guide du parent

À LIRE ATTENTIVEMENT ET OBLIGATOIREMENT

Nous désirons tout d'abord vous souhaiter la bienvenue au camp de jour des Loisirs Sainte-Rosalie et vous remercier de l'intérêt porté pour le programme d'activités estivales de Sainte-Rosalie. Le présent document vous apportera des précisions importantes concernant le fonctionnement du camp de jour 2021, en cette période de pandémie. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire.

Coordonnées du camp de jour et des Loisirs Sainte-Rosalie

Micha Zubricky Tétrault (virgule)

Responsable en camp de jour

450-771-5049

Courriel : campdejoursterosalie@hotmail.ca

Coordonnateur en loisirs

Guillaume Lemieux

Adjointe administrative :

450-223-2091

Marie-Lyne Leclair (lundi au jeudi 12h00 à 17h00, vendredi 9h00 à 13h00)

Adresse : 5250 rue Gérard-Côté, Saint-Hyacinthe, J2R 2E9

Courriel : info@loisirs-ste-rosalie.com



Mission du camp de jour des Loisirs Sainte-Rosalie

Favoriser le développement social, moteur et cognitif des jeunes de cinq à douze ans en leur permettant, dans un cadre sécuritaire, structuré et stimulant, de participer à des activités sportives, artistiques et socioculturelles à l'intérieur d'une expérience de vie de groupe visant le respect de soi, des autres et de l'environnement et ce, dans un contexte de vacances.

Relevé 24

Pour recevoir un **Relevé 24** en février 2022 vous devez fournir le # d'assurance social du parent payeur lors de l'inscription ! Les relevés seront émis à la fin du mois de février et disponible sur la plateforme Sport-Plus.

Le camp de jour de Ste-Rosalie se conforme aux exigences du *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux (ACQ)*.

Le *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* a été développé grâce à un partenariat entre l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et l'Association des camps du Québec (ACQ). Il comporte 45 balises obligatoires définissant les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux. Seules les municipalités adhérentes au Cadre et visitées par un représentant de l'ACQ peuvent être reconnues conformes et afficher le logo en faisant foi.



S'AMUSER DE FAÇON SÉCURITAIRE

Au camp de jour, nous sommes très imaginatifs et nous avons déjà plein d'idées pour amuser vos enfants de façon sécuritaire.

Plusieurs mesures seront prises pour la sécurité de tous. Un peu comme l'année dernière, la vie de camp de jour sera différente nous vous remercions de votre collaboration pour respecter les règles qui seront apportées.



Hygiène : Les enfants auront accès à l'eau courante et à de la solution hydroalcoolique pour le nettoyage des mains. Nous utiliserons des poubelles sans contact et du papier jetable.

Distanciation sociale : Nous prendrons la distanciation physique très au sérieux et nous respecterons les mesures recommandées par la Santé Publique.

On évitera les contacts physiques (accolades, poignées de main, etc.). Ainsi, les activités pratiquées, incluant les activités sportives, permettront d'éviter les rapprochements des personnes qui ne réside pas sous le même toit.

Les jeux extérieurs seront favorisés. Les jeunes auront du matériel individuel fourni, tel que les ciseaux et bâtons de colle pour bricoler de façon sécuritaire.

Désinfection : Afin de limiter la contamination, la fréquence des nettoyages et désinfections sera augmentée. La désinfection des objets partagés, des installations sanitaires, des aires communes et autres surfaces se fera selon des horaires préétablis en utilisant de façon sécuritaire les produits d'entretien et de désinfection recommandés par la Santé Publique.



Horaire du camp de jour

Du lundi au vendredi de 7h à 17h30.

- 7h00 à 9h00 : période d'arrivée des enfants
- 7h00 à 11h30 : périodes d'activités + 1ere collation
- 11h30 à 13h00 Dîner + période de jeu
- 13h00 à 17h30 : périodes d'activité + 2^e collation
- 15h30 à 17h30 : période de départ des enfants



PROCÉDURE D'ARRIVÉE

Afin d'améliorer notre service et la sécurité de votre enfant, nous avons mis sur pied une procédure d'arrivée entre 7h et 9h le matin.

Aucun parent ne pourra entrer dans les bâtiments utilisés par le camp de jour tout au long de l'été

- Chaque parent doit indiquer l'heure d'arrivée et de départ de son enfant lors de l'inscription
- Chaque enfant devra se laver les mains à l'arrivée
- L'enfant doit avoir son lunch froid (ou thermos chaud) et collation pour la journée (L'enfant doit dîner au camp de jour)
- L'enfant peut avoir son masque, s'il le désire.



PROCÉDURE DE DÉPART

Aucun parent ne pourra entrer dans les bâtiments utilisés par le camp de jour tout au long de l'été

- Chaque parent doit indiquer l'heure d'arrivée et de départ à son enfant lors de l'inscription
- Chaque parent doit téléphoner à la réception du centre s'il arrive à une heure différente de ce qui était déjà prévue au dossier respectif de l'enfant (exemple : un RV).
- Chaque enfant devra se laver les mains à son départ
- Les parents devront attendre à l'extérieur qu'un membre de l'équipe du camp de jour viennent à leur rencontre afin de faire le suivi avec leurs enfants.
- Le parent devra montrer une pièce d'identité pour s'identifier à chaque fois qu'il vient chercher son enfant.

Notes importantes :

1. Les objets provenant de la maison ne sont pas permis (jeux de société, jeux électroniques, ...). Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés sur les heures du camp de jour.
2. Il y aura une boîte d'objets perdus à l'entrée du centre communautaire.
3. Il est essentiel d'identifier tout le matériel de votre enfant.
4. Tous les jours, les enfants doivent porter des vêtements qui peuvent être salis !



Allergies

Plusieurs enfants du camp de jour ont des allergies sévères et ont, en leur possession, une dose d'adrénaline. C'est pour cette raison que **nous demandons aux enfants de ne pas apporter d'aliment contenant des arachides ou des noix.**

Votre enfant ne pourra manger sa collation ou son repas s'il y a des aliments non prescrits. Nous assurons ainsi une sécurité pour tous les jeunes du camp.

Matériel pour le camp de jour

L'enfant devra apporter son matériel : Bien identifié car il restera dans son local toute la semaine.

- Sa crème solaire
- Son maillot de bain, sa serviette
- Chapeau ou casquette
- Vêtements de rechange (bas, chandail, sous-vêtements)
- Bouteille d'eau bien identifié (réutilisable)
- Bas, espadrilles (les sandales et les crocs sont déconseillés)
- Médicaments : dans le contenant original, avoir signer l'autorisation nécessaire. Nous garderons les médicaments dans un endroit sécurisé et les enfants seront supervisés lors de la prise de ceux-ci.

Contrôle des présences

Lorsque votre enfant est absent au camp de jour, vous devez laisser un message sur la boîte vocale de la responsable en camp de jour avant 9h00. (450-771-5049). Les animateurs valideront leurs présences auprès de la responsable à tous les matins et ce, à 9h30.

Il est de VOTRE responsabilité de vous assurer que votre enfant se rend bien au camp de jour le matin et retourne à la maison le soir dès 15h30 s'il est autorisé à quitter seul en vélo ou à pied. Nous ne ferons aucun suivi téléphonique (contrairement au fonctionnement de l'école) si votre enfant n'est pas présent sur le site du camp de jour.

Si votre enfant doit quitter le camp de jour pour quelque raison vous devez nous aviser par courriel, par téléphone ou par un mémo.

Aucun enfant ne peut quitter le camp de jour seul sans que le parent n'ait autorisé son départ.

MESURES COVID-19

Lorsqu'un participant développe des symptômes compatibles avec la COVID-19

- Fièvre
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale (avec ou sans perte de goût)

Il doit être isolé en attendant que la personne qui en est responsable vienne la chercher. La coordonnatrice qui assure sa surveillance portera les équipements de protection individuelle (masque, visière, gants) et l'enfant aura également un masque pour protéger les autres. Le coordonnateur en loisir contactera la DSP régionale pour déclarer un cas (ou un cas potentiel).

JE RESTE À LA MAISON SI :

Votre enfant présente des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu un résultat positif doivent respecter les consignes d'isolement.

Votre enfant qui a été en contact étroit d'un cas de COVID-19 ou de personnes qui reviennent d'un voyage doivent respecter les consignes d'isolement qui s'appliquent.

Si votre enfant est malade, il devra rester à la maison pour la période nécessaire à son rétablissement. N'oubliez pas de nous aviser de son absence par téléphone ou courriel. De plus, si votre enfant a l'une de ces maladies, il est obligatoire de nous en aviser et nous suivrons la procédure du CSSS (garder l'enfant à la maison quelques jours).

POLITIQUE DE PAIEMENT ET REMBOURSEMENT

La totalité des frais reliés au camp de jour doit être acquittée avant le 1^{er} juillet 2021. Il est possible de faire plusieurs versements. Cependant, un montant de 180\$ doit être acquitté à l'inscription. Le nombre maximal de paiement est de trois (3). Pour calculer le montant de chaque paiement, nous prenons le montant de la facture total de l'été, nous soustrayons le montant obligatoire minimum qui est 180\$ et nous divisons le montant restant par le nombre de versements choisi. Les versements sont à dates fixes. Voici les dates pour l'été 2021.

- 3 mai ou lors de l'inscription (180 \$)
- 3 juin 2021
- 1er juillet 2021

Dans le cas où un enfant ne peut plus participer aux activités de camp de jour :

- Pour des raisons de santé [preuve médicale à l'appui], les loisirs remboursent uniquement l'inscription des semaines non utilisées.

Pour toute autre raison, les loisirs remboursent uniquement l'inscription des semaines non utilisées, moins les frais d'administration [50 \$ ou 10 % du coût total régulier, le plus petit des deux montants].

Si une annulation n'est pas signalée, avant le début de la semaine pour faire remplacer l'inscription, les Loisirs Ste-Rosalie se réserve le droit de conserver ou d'exiger le paiement de la totalité des frais ainsi que des frais d'administration ou de ne pas effectuer le remboursement.

Mode de paiement : Visa, MasterCard, argent comptant ou chèque libellé à l'ordre des *Loisirs Ste-Rosalie*. Des frais de 25 \$ seront facturés pour tout chèque sans provision. Advenant le cas que les Loisirs Ste-Rosalie ne reçoivent pas le paiement dans le délai mentionné ci-haut, l'inscription est automatiquement annulée.

Compte en souffrance : Pour tout compte en souffrance les Corporations de Loisirs se réserve le droit de refuser à l'enfant l'accès au camp de jour.

L'équipe d'animation

Le camp de jour des Loisirs Sainte-Rosalie emploient 20 animateurs et aide-animateurs sous la supervision de Micha Zubricky-Tétrault, coordonnatrice du camp de jour. Tous les animateurs ont suivi la formation en animation DAFA ainsi qu'une formation de premier soin RCR.

Micha a complété sa 2^e année l'été dernier au sein du camp de jour de Ste-Rosalie. Micha a plus de 8 ans d'expérience dans le milieu des camps de jours, dont 2 comme coordonnatrice. En plus d'être une passionnée du monde du camp, des arts et de la communication, Micha complète en ce moment son BAC en éducation préscolaire et enseignement au primaire.

Les animateurs ont tous reçu une formation en animation. Ils sont tous très motivés dans ce travail et veulent passer un bel été en compagnie de vos enfants.

Les groupes du camp de jour

La formation des groupes est faite en fonction de l'âge des enfants ainsi que de l'heure d'arrivée et de départ du camp de jour.

Dans le groupe de votre enfant :

- Il gardera toujours le même groupe
- Il aura 2 animateurs par jour
- Il sera toujours dans le même local ou espace délimité



Ratio des groupes

Dans le but d'accroître la qualité de l'animation et la sécurité de tous les enfants, le ratio animateur / enfant correspond aux ratios recommandés par l'Association des Camps du Québec (ACQ).

5-6 ans : 1 animateur pour 10 enfants

9-12 ans : 1 animateur pour 15 enfants

7-8 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Les camps spécialisés

Le camp de jour Ste-Rosalie offre trois camps spécialisés. L'inscription à un camp spécialisé coûte 70\$ pour l'été, peu importe le nombre de semaine de présence de l'enfant. Le nombre de place est limitée pour les camps spécialisées.

Camp apprentis sportifs : 5-8 ans

Camp Sport : 9-12 ans

Camp danse : 7-12 ans



Communication avec les parents

Vous êtes des partenaires privilégiés dans la réussite de notre camp de jour ! Nous tenons à ce que vous soyez informés de ce qui s'y passe. C'est pourquoi nous avons plusieurs moyens de communication :

Journal La Boussole : Ce journal est remis par courriel tous les vendredis de l'été (pour la semaine suivante). Il regroupe les informations concernant les activités de la semaine et les autres informations pertinentes. Le journal la Boussole sera aussi partagé sur la page **Facebook** des Loisirs.

L'application Teamup : Application pour consulter la programmation et les détails des activités réalisés au camp de jour. Ce lien vous sera envoyé par courriel 1 semaine avant le début du camp de jour.

Courriel du camp de jour : Vous pourrez communiquer plus rapidement avec la responsable en camp de jour via courriel. Vous pouvez envoyer vos questions et les absences de votre enfant.

Courriel : campdejoursterosalie@hotmail.ca

Lors d'un accident ou d'une intervention importante : Un rapport d'accident ou d'événement sera rempli par un animateur témoin et les enfants présents. Ce rapport sera conservé par la responsable en camp de jour et elle vous avisera par téléphone.

Non-respect du code de vie : La procédure sera suivie et votre enfant vous remettra une copie de sa fiche d'intervention le soir même de l'intervention (voir la section Code de vie).

Prise de médicament

Tel que spécifié dans la fiche-santé, les animateurs du camp de jour ainsi que la responsable ne sont pas autorisés à donner un médicament sans ordonnance (Tempra, Atasol, etc) sans votre accord préalable. Votre enfant devra donc quitter le camp de jour s'il présente des symptômes afin qu'il se repose.

Les seuls médicaments permis seront ceux ayant une posologie prescrite et les médicaments seront gardés par la coordonnatrice du camp de jour. L'enfant prendra son médicament à l'heure indiquée, sous la supervision de son animateur qui notera le tout dans un cartable.

Maladies

Si votre enfant est malade, il devra rester à la maison pour la période nécessaire à son rétablissement. Il pourra revenir lorsqu'il sera capable de participer aux activités et être fonctionnel en tout temps. N'oubliez pas de nous aviser de son absence par téléphone ou courriel. De plus, si votre enfant a l'une de ces maladies, il est obligatoire de nous en aviser et nous suivrons la procédure du CSSS (garder l'enfant à la maison durant quelques jours) :

- | | | | |
|--------------------------|---------------|-------------|------------|
| - COVID-19 | - Coqueluche | - Gale | - Impétigo |
| - 5 ^e maladie | - Hépatite | - Méningite | - Poux |
| - Rougeole | - Tuberculose | - Varicelle | - Oreillon |

Sorties à la Piscine Notre-Dame

Quelques après-midis sont prévues pour la baignade. Celles-ci ont lieu à la piscine Notre-Dame tous les mardis après-midi, excepté lors des semaines de la construction et de la première semaine de camp (voir calendrier). Les départs en autobus du centre communautaire se font entre 12 h 30 et 12 h 50 vers la piscine. Les enfants et leurs animateurs sont de retour à 15 h 30.

Code de vie du camp de jour

Un code de vie a été établi au camp de jour pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les enfants présents. Une copie de toutes les règles vous sera remise par courriel. Il est important de le lire avec votre enfant et d'en expliquer les grandes lignes.

RESPECT DES AUTRES ENFANTS

- J'utilise des gestes corrects et un langage approprié.
- J'évite les bagarres et je règle mes conflits sans utiliser de violence sous toute forme
- J'accepte les différences entre les autres et moi.
- Je m'amuse de façon sécuritaire pour moi et pour les autres

RESPECT DES ANIMATEURS ET COORDONNATEURS

- Je respecte, en tout temps, les animateurs et les coordonnateurs.
- Je garde le silence lorsqu'un animateur me le demande.
- Je respecte les jeux et les activités qui me sont proposés.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Je prends soin du matériel qui m'est prêté. En cas de bris, je devrai le réparer ou assumer les coûts.
- Je garde les espaces propres et je range le matériel après son utilisation.
- Je jette tous mes déchets dans les poubelles ou les bacs de recyclage.



AVERTISSEMENTS EN LIEN AVEC LE NON-RESPECT D'UNE RÈGLE

1 ^{er} avertissement	Interventions à plusieurs reprises de l'animateur/animateur. Et conséquences logiques avec l'intervention (excuses, retrait d'un jeu, réparation ...)
2 ^e avertissement *Dans un cas de violence, le 1 ^{er} avertissement n'est pas nécessaire pour rédiger la fiche d'intervention.	Rencontre avec la coordonnatrice du camp de jour et de l'enfant ainsi qu'un appel téléphonique aux parents.
3 ^e avertissement	Rencontre disciplinaire de la coordonnatrice du camp de jour avec l'enfant et le parent ainsi qu'un avis signé par le parent.
4 ^e avertissement	Suspension d'une journée, au choix de la coordonnatrice (un avis écrit ou verbal sera émis aux parents avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion).
5 ^e avertissement	Renvoi du camp de jour sans remboursement. Advenant un événement considéré majeur par les Loisirs Ste-Rosalie, les modalités d'intervention peuvent ne pas respecter l'ordre d'énumération. J'ai compris le sens des règles d'intervention, j'en comprends le sens et je suis d'accord avec tous les énoncés.

*Il est à noter que tous les camps de jour de la ville de Saint-Hyacinthe utilisent ce système.

Il est à noter qu'une procédure est à suivre pour les animateurs du camp de jour et les animateurs du service de garde qui mène à l'expulsion de l'enfant au besoin. Voici notre mode de fonctionnement :

COVID-19 : Si un enfant ne respecte pas les mesures mises en place en lien avec la Covid-19, il pourra recevoir des avertissements allant jusqu'au renvoi. Les mesures de la santé publique seront prises très au sérieux par les animateurs et animatrices du camp de jour.

*Dans le cas d'un comportement violent, la fiche d'intervention sera immédiatement remplie.

Merci de votre collaboration !

Nous vous souhaitons, à vous et à votre enfant, un excellent été avec notre équipe !

Guillaume Lemieux et Micha Zubricky-Tétrault
Coordonnateur en Loisir et coordonnatrice du camp de jour

